



Grève unitaire dans l'Education Mardi 4 octobre

Pour les personnels de l'Education, comme pour les autres salariés, la rentrée sociale et scolaire s'inscrit dans un contexte particulièrement dégradé

→ Le gouvernement Villepin prétend résoudre le problème du chômage.

Or, des milliers de collègues non-titulaires (contractuels, vacataires...) sont aujourd'hui licenciés. Cette mise au chômage massif est la conséquence des décisions budgétaires de 2005 qui prévoyaient la suppression de 5800 emplois dans le second degré et de la seule création de 700 emplois dans le premier degré pour faire face à l'arrivée de 45000 élèves supplémentaires !

Avec la programmation de nouvelles suppressions de postes, la projet de budget 2006 va amplifier cette dégradation.

Pourtant les besoins sont criants à tous les niveaux du système éducatif : classes surchargées, notamment dans le premier degré, classes sans enseignant, élèves sans affectation, suppléances non assurées...

Réponse du gouvernement : création d'emplois toujours plus précaires et plus flexibles, nébuleuse constituée d'assistants pédagogiques et d'éducation, de contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement vers l'emploi)... dont les missions s'entrecroisent et se confondent avec celles notamment des MI-SE et aides-éducateurs dont la disparition se poursuit.

→ Au nom de la « *continuité pédagogique* » -dont de Robien se soucie peu lorsqu'il refuse le maintien en poste d'un vacataire ayant commencé une suppléance !-, la loi institue, dans le second degré, l'obligation de remplacement par leurs collègues, des enseignants absents une durée inférieure ou égale à deux semaines.

■ *Prévenus 24 heures à l'avance*, ceux-ci assureront « *des enseignements complémentaires* », ce qui est pour le moins ambigu...

■ *Rémunérées en Heures Supplémentaires Effectives*, 5 heures par semaine (HSE et HSA confondues) et 60 heures par année scolaire sont exigibles.

Apparaissent ainsi de nouveaux critères de gestion : flexibilité des emplois du temps, début d'annualisation, rémunération « à la tâche » sans augmenter le salaire de référence...

Cela remet en cause une partie des fonctions des titulaires remplaçants et contribue au licenciement des contractuels et vacataires.

→ L'action massive du 10 mars 2005 sur les salaires doit se poursuivre. Les 0,8 % arrachés par la lutte ne soldent pas les comptes.

La CGT revendique 5 % d'augmentation immédiate pour compenser la baisse du pouvoir d'achat depuis 2000. Seule cette mesure -et non le recours aux HS- permettrait de rattraper le pouvoir d'achat perdu.

**La CGT Educ'Action appelle à participer massivement
aux grèves et manifestations unitaires
avec l'ensemble des salariés du privé et du public.**

Manifestation Nice 9h30 Théâtre de Verdure